



Contre la précarité, grève le 9 juin...

Au 1er juillet, **350 personnes** travaillant à l'aide à l'intégration scolaire d'enfants porteurs de handicap, à l'animation et à la vie des écoles (bibliothèque, informatique..) ou à l'aide administrative aux directeurs d'école **vont se retrouver au chômage**. La plupart après 3 années de travail mais certains après 2, 6 ou 11 années de service. Pour seul remerciement, une lettre attestant de leur engagement au service des enfants.

Au plan national ce sont près de **45 000 personnes** qui sont dans la même situation.

Imagine-t-on une succession, tous les ans ou les 2 ans, des personnes différentes pour assurer l'aide administrative à la direction d'école, les interventions polyvalentes (bibliothèque, informatique..) au sein des écoles ou pour l'accompagnement des élèves porteurs de handicap ? Chaque année, les enseignants, les directeurs-trices devraient recommencer leur travail en se transformant en « tuteurs / formateurs »

Le droit à la scolarisation et la priorité à l'accompagnement dans leur scolarité des enfants ayant un handicap affiché par le gouvernement restera un simple exercice de communication tant que le métier d'auxiliaire de vie scolaire ne sera pas reconnu.

Une négociation nationale sur les besoins durables des écoles est indispensable avec la création de vrais métiers impliquant une formation de qualité, un salaire décent et un déroulement de carrière comme objectif.

En attendant, l'urgence est au réemploi de toutes les personnes menacées de chômage. Des mesures transitoires sont possibles permettant le maintien dans l'emploi des 350 personnes concernées au plan départemental.

Les organisations syndicales FSU (SNUipp, SNES), Solidaires, SGEN CFDT, SDEN CGT... appellent

- les personnels concernés à la grève le mardi 9 juin
- les enseignants à participer à cette grève afin de manifester leur refus de la précarité et leur solidarité avec leurs collègues AVS / EVS menacés de perdre leur emploi.

Nos collègues EVS AVS ne doivent pas se retrouver seuls dans cette action.

Dans chaque établissement ou école, la solidarité de tous avec une caisse de solidarité doit permettre une prise en charge collective des pertes financières.